

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 3 octobre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DAE 73** Subventions (115.000 euros) et conventions avec onze organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2018.

**Mme Antoinette GUHL, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder une subvention de fonctionnement à onze organismes et de l'autoriser à signer une convention avec ces structures ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement en date du 13 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du 17 septembre 2018 ;

Vu la saisine du Conseil du 5e arrondissement en date du 3 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 13 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 13 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 12 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 11 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1: Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et les organismes suivants :

Concordia  
CoopCycle  
Gribouilli  
La Fabrique Nomade  
Le Garage Numérique  
Les Ateliers Marceau  
Les Eco Charlie  
Pain de la Liberté  
Péligourmet  
Un peu avant la source  
Yes we camp

Article 2: Une subvention de 10.000 euros (n° dossier 2018\_07244) est attribuée à l'association Concordia domiciliée 64, rue Pouchet (17e) (n° Simpa 19447) au titre de l'exercice 2018.

Article 3: Une subvention de 10.000 euros (n° dossier 2018\_07246) est attribuée à l'association CoopCycle domiciliée 23, avenue Claude Vellefaux (10e) (n° Simpa 189817) au titre de l'exercice 2018.

Article 4: Une subvention de 10.000 euros (n° dossier 2018\_07317) est attribuée à l'association Gribouilli domiciliée 47, rue Vauvenargues (18e) (n° Simpa 189414) au titre de l'exercice 2018.

Article 5: Une subvention de 10.000 euros (n° dossier 2018\_07263) est attribuée à l'association La Fabrique Nomade domiciliée 157, Boulevard Serrurier (19e) (n° Simpa 187596) au titre de l'exercice 2018.

Article 6: Une subvention de 10.000 euros (n° dossier 2018\_07265) est attribuée à l'association Le Garage Numérique domiciliée 40, rue des Amandiers (20e) (n° Simpa 117261) au titre de l'exercice 2018.

Article 7: Une subvention de 10.000 euros (n° dossier 2018\_07358) est attribuée à l'association Les Ateliers Marceau domiciliée 91, avenue Gambetta (20e) (n° Simpa 184706) au titre de l'exercice 2018.

Article 8: Une subvention de 10.000 euros (n° dossier 2018\_07266) est attribuée à l'association Les Eco-Charlie domiciliée 37, rue Saint Sauveur (2e) (n° Simpa 188256) au titre de l'exercice 2018.

Article 9: Une subvention de 10.000 euros (n° dossier 2018\_07184) est attribuée à l'organisme Le Pain de la Liberté domicilié 75, rue de la Chapelle (18e) (n° Simpa 188540) au titre de l'exercice 2018.

Article 10: Une subvention de 10.000 euros (n° dossier 2018\_07289) est attribuée à l'organisme Pélégourmet domicilié 32, Boulevard de Strasbourg (10e) (n° Simpa 188895) au titre de l'exercice 2018.

Article 11: Une subvention de 15.000 euros (n° dossier 2018\_07362) est attribuée à l'association Un peu avant La Source domiciliée 50, rue de la Bidassoa (20e) (n° Simpa 190130) au titre de l'exercice 2018.

Article 12: Une subvention de 10.000 euros (n° dossier 2018\_07182) est attribuée à l'association Yes We Camp domiciliée 5, avenue Antoine Perrin (13007) (n° Simpa 184841) au titre de l'exercice 2018.

Article 13: La dépense d'un montant de 115.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement 2018 de la Commune de Paris, sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**